

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025</b>	
Date d'affichage et de convocation 3 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<b><u>Etaient présents:</u></b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Benoît FARRAN, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ; Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER.  <b><u>Pouvoirs:</u></b> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Olivier VELIN à Christine MAHE, Flavien PARISI à Francis Kleijn.  <b><u>Absents:</u></b> Djemaï LASSOUED, Kadidiatou DIEBKILE, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.  Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

#### **2025/018 – TARIFICATION DU SEJOUR EN GRECE ETE 2025**

Rapporteur : Nicole BERGERAT

La commune de Puiseux en France organise un séjour en Grèce du 17 juillet au 24 juillet 2025 en avion, avec départ et retour depuis l'aéroport d'Orly dans le cadre de l'espace ado OXY'Jeune.

Le séjour comporte 15 places pour les enfants/jeunes de 8 à 15 ans, ainsi que 3 adultes (animateurs et directrice).

Le séjour se déroulera à Tolo.

Le coût du séjour est de 15 660 € et comprend :

- 2 sorties en bateau
- 1 séance de skibus
- 1 séance de kayak
- 1 séance de pédalo
- 1 excursion à Epidaure, Mycènes et Nauplie
- Les jeunes ont la possibilité de pratiquer également toutes les activités traditionnelles : grands jeux et soirées organisés en commun.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge 54,98% du séjour à savoir 8 610 €.

La CAF interviendra à hauteur de 53% du reste à charge par la commune et pour un montant de 4 563,30€.

Le tarif de 470€ en reste à charge pour les familles et sera payable en trois fois par chèque ou en espèces.

Vous trouverez ci-joint une fiche de présentation du séjour pour plus de détails.

En ce qui concerne la simulation du coût pour la commune, voici les éléments de calcul :

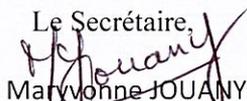
- Coût par personne : 870 € x 18 personnes = 15 660 €
- Participation des familles : 470 € x 15 enfants = 7 050 €

Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20250409-2025-018-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

- Coût restant à charge de la commune : 15 660 € - 7 050 € = 8 610 €
- Subvention CAF (53 %) : 8 610 € x 53 % = 4 563,3 €
- Coût final restant pour la commune : 8 610 € - 4 563,3 € = 4 046,7 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer le séjour à hauteur de 15 660€ et à signer les documents afférents
- **DIT** que la participation pour chaque enfant sera de 470€ payable en trois fois par chèque ou en espèces.

Le Secrétaire,  
  
Maryvonne JOUANY



Le Maire,  
Yves MURRU

Fait et délibéré le 09/04/2025  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles